



**Site Natura 2000**  
**« Côte Bleue Marine »**  
**FR9301999**



**Restitution des résultats issus de la thèse sur la pêche professionnelle au sein du Parc Marin de la Côte Bleue**

**Ateliers de la Concertation**

**Usagers du milieu marin : Pêche professionnelle**

**Réunion du Groupe de Travail le 04 septembre 2012 à 18h à l'Observatoire du Parc Marin**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION N°3 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**ETAIENT PRESENTS :**

- Laurent AMSELLEM, Prud'homme de Martigues, port de Carro
- Félix BARRERI, Prud'homme de Marseille, port de Carry le Rouet
- Patrick BOZONNAT, port de Carro
- Daniel CUCCURULLO, port de Carro
- Joseph GATTO, port de Carro
- Anthony GORGI, port de Carro
- Pablo LIGER, stagiaire au GIS Posidonie
- Frédéric MATEO, 1<sup>er</sup> Prud'homme de Martigues
- Philippe MAYOL, port de Carro
- Jean-François MICALLEF, Prud'homme de Martigues, port de Carro
- Jean-Pierre OLIVE, port de Sausset les Pins
- Gérard PIANINI, Prud'homme de Marseille, port de la Redonne
- Alain RAUD, pêcheur à la retraite, port de Carro
- William TILLET, Secrétaire du CRPMEM de PACA, port de Carro
- Georges TRIBOLO, port de Méjean

**Personnels du Parc Marin :**

- Magali AGREIL, Frédéric BACHET, Olivier BRETTON, Benjamin CADVILLE, Elise Humbert, Kévin LELEU, Marie MONIN

## Ordre du jour

- **Présentation des résultats de la thèse sur la pêche professionnelle au sein du Parc Marin de la Côte Bleue par Kévin Leleu**

*L'activité de pêche professionnelle au sein du Parc Marin de la Côte Bleue est basée dans 6 ports (Carro, Sausset les Pins, Carry-le-Rouet, la Redonne, Méjean et Niolon). Existence d'une pêche côtière aux petits métiers très active (33 bateaux actifs sur 56 disposants d'un Permis de Mise en Exploitation et 62 marins recensés). Les principaux engins de pêche utilisés sont les filets (filet maillant, trémail, filets combinés), les palangres et la plongée sous-marine (corailleurs et oursiniers). Le suivi de la flottille s'est fait de juillet 2009 à juin 2010 (un passage tous les dix jours sur chaque port avec recueil d'informations de la sortie de pêche du jour et de celle de la semaine précédente) et 16 bateaux ont été suivis sur l'année. Les fileyeurs pratiquent 7 métiers principaux (Merlan, Sparidés, Loup, Sole, Rouget, Soupe et Langouste). Les bateaux extérieurs aux ports de la Côte Bleue n'ont pas été pris en compte (chalutiers, lamparos et petits métiers), ni les filets calés par les pêcheurs de la Côte Bleue à l'extérieur du territoire de la Côte Bleue. Une spatialisation de l'effort de pêche a été réalisée pour déterminer les zones de pêche et les métiers pratiqués, corrélés avec leurs éloignements vis-à-vis des réserves du Cap Couronne et de Carry pour déterminer/confirmer « l'effet réserve » sur les différents métiers. Plusieurs facteurs interviennent dans la répartition de l'effort de pêche au sein du Parc Marin : la productivité des zones (réserve, habitats, bathymétrie, ...), les zones protégées de la météo, la distance aux ports d'attache (et aux réserves). Un essai de comparaison a été fait entre les captures de la pêche professionnelle et celle de la pêche de loisir. La compétition pour l'espace est globalement faible (horaires différents et zones différentes), sauf sur quelques zones (Katchoffe, Tombant de Carro et Méjean). La compétition pour la ressource, sur les mêmes espèces cibles et dans les mêmes secteurs, est significative : les captures de la pêche récréative (pour 60 000 actions de pêche cumulées (du bord, embarquée et en pêche sous-marine) entre 2008 et 2009) sont équivalentes avec celles de la pêche professionnelle (pour 30 bateaux actifs, hors Merlan et Sole).*

- **Points sur Natura 2000**

*Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine occupe une superficie de 18 928 ha, jusqu'à 100 m de profondeur et 6 milles nautiques au large. En PACA, 50% du littoral et 30% à terre sont concernés par la démarche Natura 2000. On dénombre 6 habitats génériques et 19 habitats élémentaires d'intérêt communautaire sur le site Côte Bleue Marine. L'herbier de Posidonie, habitat prioritaire, recouvre 1049 ha, soit 5,6% du site ; et le Coralligène représente 238 ha, soit 1,3% du site. Ces deux habitats sont en bon état de conservation. Deux espèces d'intérêt communautaire (annexe II de la directive Habitats) fréquentent le site : la tortue Caouanne (espèce prioritaire) et le grand Dauphin. Plusieurs espèces présentant un intérêt communautaire sont aussi présentes (Annexe IV : 9 espèces de cétacés, Tortue Luth, grande Nacre, Datte de mer et Oursin Diadème ; annexe V : Corail rouge et grande Cigale). Résultats des inventaires socio-économiques : 14 ports (15 sociétés nautiques) sur la Côte Bleue d'une capacité de 2100 anneaux. 8 zones de mouillage forain. Existence d'une pêche côtière aux petits métiers très active. Proximité avec les sites industrialo-portuaires du Grand Port Maritime de Marseille (trafic 86 MT/an dont 55MT d'hydrocarbures, 2M passagers). Plongée sous-marine bien développée : 32 clubs, 115 000 plongées/an sur plus de 35 sites de plongée. Activités de baignade, nautiques et sportives en plein essor : 9 plages surveillées, 2 écoles de voile, kayak de mer, surf (2 clubs et 10 spots), planche à voile, paddle, kitesurf. Présentation d'une partie des tableaux de hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces. Bilan des réunions de concertation et propositions de gestion : les mesures Natura 2000 et les mesures pour une pêche professionnelle durable.*

- **Suivis en routine de la pêche professionnelle par le Parc Marin**

*Les objectifs de suivi des pêches au sein du Parc Marin de la Côte Bleue ont pour but de : caractériser l'activité économique ; évaluer l'impact des politiques de gestion du milieu ou de la ressource ; disposer de données sur les métiers et les espèces et sur leur antériorité ; justifier la compatibilité de la pêche avec la protection du milieu (notion de pêche durable) ; disposer de données pour justifier des propositions de limitations (sennes tournantes, pêcheurs extérieurs, pêche de loisir, ...) ; faire face aux mesures et obligations de la future Politique Commune des Pêches ; relayer les intérêts de la pêche professionnelle auprès des pouvoirs publics.*

*Le suivi de l'effort de pêche est actuellement réalisé tous les mois en partenariat avec les pêcheurs volontaires, ceci afin de pouvoir reconstituer l'activité sur l'année à l'échelle de la Côte Bleue.*

- **Questions diverses et d'actualité**

## Déroulement de la réunion

F. BACHET ouvre la réunion à 18h15 en remerciant l'ensemble des participants d'être venus. Il présente brièvement les différents points de l'ordre du jour qui seront développés par Kévin LELEU, Olivier BRETTON et lui-même.

### 1°) Présentation des résultats de la thèse sur la pêche professionnelle au sein du Parc Marin de la Côte Bleue (Kévin Leleu)

- Le début du diaporama présente quelques chiffres sur les ressources halieutiques au niveau mondial et caractérise la pêche artisanale avec son articulation au sein des Aires Marines Protégées et des bénéficiaires de l'« effet réserve » pour les pêcheurs.
- L'activité de pêche et la flottille basée dans les ports de la Côte Bleue a été décrite.
- Le territoire de pêche et les 7 métiers, pratiqués selon la saisonnalité, ont été présentés. La quantification de l'effort de pêche et des captures est exposée selon plusieurs variables : nombre et longueur de filet calés par an, les captures par 100 m de filet et celles débarquées par an pour les 30 bateaux suivis par l'étude.
- Un essai de répartition de l'effort de pêche en fonction de l'éloignement des réserves et de la côte a été réalisé pour mettre en évidence une corrélation entre les zones de pêche et l'influence positive des réserves sur l'effort de pêche.
- Pour finir, les prélèvements de la pêche de loisir ont été comparés avec ceux de la pêche professionnelle. Au vu des volumes de capture globalement similaires entre les professionnels et les pêcheurs récréatifs (hors Merlan et Sole) et des captures sous taille plus importantes par certaines formes de pêche de loisir, il est préconisé de continuer à suivre la pêche de loisir et d'au moins veiller à l'application des réglementations existantes.

### 2°) Points sur Natura 2000 (Frédéric Bachet)

- Le début de l'intervention a été consacré à un rappel de la démarche Natura 2000 : le site Côte Bleue Marine, le réseau des sites Natura 2000 en PACA (50% du littoral concerné et 30% à terre) et les différentes étapes d'élaboration du document d'objectifs (DOCOB).
- La carte des habitats marins du site Côte Bleue Marine a été exposée. Les principaux usages socio-économiques du site ont été résumés et la carte de la localisation des traces de chalut relevées au sonar latéral dans la bande des 3 milles nautiques a été présentée.
- Une partie des tableaux de hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats et des espèces a été présentée. L'herbier de Posidonie (1120-1), le Coralligène (1170-14) et les grottes marines submergées (8330-3 et 8330-4) ont un enjeu de conservation très fort à l'échelle du site Côte Bleue Marine.
- Un bilan des réunions de concertation et des propositions de gestion a été fait. L'impact principal identifié pour les différentes activités dans l'approche Natura 2000 est le mouillage. Pour le moment, la solution de bouées d'amarrage pour la plaisance n'est pas prévue car elle entraîne de nombreux problèmes d'occupation des sites et de gestion. Une réflexion est en cours sur la définition de zones de mouillage autorisées pour la très grande plaisance (navires de plus de 24 m). Concernant l'activité plongée, il est envisagé la mise en place d'anneaux et/ou de bouées sur certains sites de plongée très fréquentés.

- Deux catégories de mesures ont été présentées pour la pêche professionnelle :
  - ✓ les mesures pour la préservation des habitats et des espèces Natura 2000 ;
  - ✓ les mesures locales en faveur d'une pêche durable et valorisable.

### **3°) Suivi en routine de la pêche professionnelle par le Parc Marin de la Côte Bleue (Olivier Bretton)**

- Les différents objectifs expliquant l'intérêt de la mise en place d'un suivi en routine de la pêche professionnelle sur la Côte Bleue ont été exposés.
- Le Parc Marin de la Côte Bleue se propose de continuer les travaux entrepris lors de la thèse sur la pêche professionnelle, ceci afin d'effectuer un suivi mensuel de l'activité. Ces données, à acquérir en partenariat avec les pêcheurs volontaires, permettront de :
  - ✓ Observer l'évolution de la flottille ;
  - ✓ Evaluer s'il y a des reports de l'effort de pêche, suite à la création du Parc National des Calanques, et déterminer les métiers concernés par ces reports ;
  - ✓ Obtenir une tendance évolutive par métier et leur répartition au sein du site Côte Bleue Marine, ainsi que l'attractivité des réserves et des habitats ;
  - ✓ Suivre l'évolution et la diversité des captures sur l'ensemble des ports de la Côte Bleue et disposer de données pluriannuelles ;
  - ✓ Suivre les événements remarquables (espèces patrimoniales, espèces exotiques, facteurs environnementaux, climatiques, pollutions, etc).
- Les pêcheurs professionnels ont répondu favorablement au suivi de leur activité par le Parc Marin de la Côte Bleue, tout en émettant un souhait de simplification ou de mutualisation dans le transfert de leurs fiches de capture.

### **4°) Questions diverses et d'actualité**

- La plupart des questions ont eu pour objet le Parc National des Calanques. Les zones de non prélèvement, notamment celle du Planier/Veyron, sont source d'inquiétude en termes de reports de pêche professionnelle et de loisir. La zone de protection renforcée située sur le canyon de la Cassidaigne a soulevé des mécontentements quant au statut dérogatoire de quelques pêcheurs professionnels aux petits métiers, rattachés aux prud'homies de Marseille, Cassis, La Ciotat, Bandol, Le Bruscat ou Sanary-sur-Mer, qui peuvent continuer à exercer leur activité, contrairement aux autres membres de la profession.
- Le projet de premier parc éolien flottant offshore « Provence Grand Large » à Fos sur Mer a été abordé. Les pêcheurs professionnels ont été consultés par France Energies Marines pour une étude socio-économique afin de déterminer l'importance de leur activité sur la zone pressentie du projet.

La séance est conclue à 20h, en rappelant que la démarche Natura 2000 sur le site Côte Bleue marine devrait aboutir à la fin de l'année 2012 à la validation des tomes 1 et 2 et de la charte, constituant le DOCOB. La phase d'animation du site (mise en œuvre des mesures de gestion et des fiches actions) débutera en 2013.

## **Synthèse rendue publique des débats sur le site Natura 2000 Côte Bleue Marine**

### DISCUSSION SUR LA COMPARAISON ENTRE LES PRELEVEMENTS DE LA PECHE DE LOISIR ET CEUX DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

- Les captures de la pêche récréative seraient équivalentes avec celles de la pêche professionnelle (hors Merlan et Sole), avec une plus grande proportion d'individus sous la maille pour la pêche de loisir pour certaines espèces (exemple du sar commun : 81% des poissons mesurés dans les enquêtes du programme PAMPA sont inférieurs à la taille minimale de capture). A quantité équivalente pêchée, le nombre d'individus prélevés serait donc supérieur pour les pêcheurs de loisir.
- L'impact de ces pêches sous la taille minimale de capture n'a pas été étudié pour caractériser l'évolution de la dynamique des populations. La notion de fécondité relative des poissons (nombre d'œufs/kg) est à prendre en compte pour déterminer l'influence de ce type de prélèvement sur les classes de taille des géniteurs potentiels. Il faudrait impliquer les pratiquants de la pêche de loisir dans la gestion durable des ressources halieutiques. La pêche de loisir est en pleine évolution et plus que jamais la réglementation qui la concerne doit être strictement appliquée. Il est rappelé que la pêche de loisir prélève aussi des espèces qui ne sont pas ciblées par les pêcheurs professionnels.
- Les professionnels ont constaté que les pêcheurs de loisir pêchent en période de fraie sur les zones de reproduction comme le site de la Katchoffe (secteur 5 du site Côte Bleue Marine) à l'automne. Les pêcheurs professionnels sont fortement découragés et aussi influencés dans leurs jugements par les dérives qu'ils constatent sur certaines zones et en particulier dans l'étang de Berre, le canal de Caronte et une partie du Golfe de Fos.
- Une suggestion a été faite concernant la mise en place de « réserves productives » avec l'immersion de récifs artificiels destinés à certaines activités de pêche professionnelle, en excluant toutes les formes de prélèvement à usage récréatif.

### DISCUSSION SUR LE SUIVI EN ROUTINE DE LA PECHE PROFESSIONNELLE PAR LE PARC MARIN DE LA COTE BLEUE

- Il est rappelé que les pêcheurs professionnels font des déclarations de capture mensuelles, via leur carnet de prélèvement, et les envoient à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône (organisme intégrant les Affaires Maritimes). Ces données sont exploitées principalement pour les espèces soumises à quotas. Si le Parc Marin souhaite disposer d'un exemplaire de ces déclarations, le travail administratif pour répondre à ces demandes risque d'être trop contraignant pour le pêcheur. Il a été suggéré la mutualisation du recueil de ces déclarations via un seul référent qui se chargerait de les transmettre aux organismes concernés.
- Le Parc Marin pourrait se charger de récupérer les déclarations de capture auprès des pêcheurs et les transmettrait ensuite aux services de l'Etat, sous réserve de l'acceptation par les organismes destinataires. Ces données peuvent aussi avoir un intérêt pour la pêche locale et pourraient être utilisées après mise au point d'un cahier des charges précis et validé par les services de l'Etat, le CRPMEM de PACA et les pêcheurs de la Côte Bleue.

## DISCUSSION SUR LA REGLEMENTATION DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

- Les licences de pêche octroyées par dérogation dans la Zone de Protection Renforcée (ZPR) de la Cassidaigne à certains pêcheurs professionnels aux petits métiers rattachés aux prud'homies de Marseille, Cassis, La Ciotat, Bandol, Le Bruscat ou Sanary-sur-Mer ne sont pas cessibles. Ces dérogations ont été attribuées à des personnes physiques, et non à leurs outils de travail, et prendront fin à la cessation de leur activité personnelle.
- Les pêcheurs professionnels de la Côte Bleue déplorent que ce système de dérogations fasse naître un sentiment général d'injustice auprès des autres pêcheurs. Par souci d'équité, ils pensent qu'il aurait fallu soit interdire la pêche sous toute ses formes dans la ZPR, soit l'autoriser pour tous les pêcheurs professionnels.
- Il est rappelé que la ZPR de la Cassidaigne représente 12,5 km<sup>2</sup> soit 0,9% de la surface en mer du Parc National (1 415 km<sup>2</sup> avec le cœur marin et l'aire maritime adjacente) et 2,9% du cœur marin (435 km<sup>2</sup>). Excepté dans cette ZPR de la Cassidaigne et les quelques Zones de Non Prélèvement (ZNP), la pêche est autorisée dans tout le cœur et l'aire maritime adjacente du Parc National aux pêcheurs de Marseille et de la Côte Bleue.

## DISCUSSION SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN OFFSHORE « PROVENCE GRAND LARGE » A FOS SUR MER

- Les pêcheurs professionnels de Martigues ont été consultés dans le cadre d'une étude socio-économique sur la zone d'implantation du parc éolien « Provence Grand Large ». Il est conseillé aux personnes présentes de répondre à cette enquête afin de justifier de leur(s) activité(s) dans le secteur. Si aucune déclaration ne parvient au porteur de projet, celui-ci considèrera que la zone d'implantation n'est pas utilisée par les pêcheurs professionnels et la réalisation du parc éolien se fera sans contrepartie pour eux.

## **ANNEXE : Résumé de la thèse sur la pêche professionnelle au sein du Parc Marin de la Côte Bleue - Kévin Leleu**

La surexploitation des ressources halieutiques a conduit à une crise majeure du secteur de la pêche professionnelle. Dans ce contexte, les pêcheries artisanales, et notamment les pêcheries aux petits métiers côtiers, apparaissent comme des modes d'exploitation potentiellement durables des ressources côtières. La diversité des engins utilisés et des espèces ciblées rend néanmoins complexe le suivi de cette composante importante de la pêche professionnelle.

L'activité de pêche artisanale reste ainsi très peu évaluée en Méditerranée, et notamment à l'échelle d'une Aire Marine Protégée (AMP). Les AMP sont pourtant de plus en plus utilisées comme des outils de gestion de ces pêcheries, les effets des différentes mesures de gestion mises en place étant à même de bénéficier aux pêcheurs professionnels. A l'heure où le nombre d'AMP se multiplie, il apparaît alors nécessaire pour les gestionnaires comme pour les scientifiques de disposer d'indicateurs permettant de suivre l'activité de pêche professionnelle sur le territoire d'une AMP, et d'évaluer les effets de la gestion sur cette activité.

Un protocole d'enquête pour le suivi de la pêche artisanale aux petits métiers côtiers a ainsi été mis en place entre juillet 2009 et juin 2010 au sein du Parc Marin de la Côte Bleue (PMCB), AMP méditerranéenne française comprenant deux réserves marines d'âge et de taille différents. Les données récoltées ont permis d'identifier sept métiers principaux pratiqués par les pêcheurs du PMCB, et de les caractériser par un groupe d'espèces cibles, un engin, un territoire et une période de pêche. L'effort de pêche et les captures ont alors pu être estimés à partir de ces métiers.

Sur le territoire de la Côte Bleue, 3 512 sorties de pêche et 4 645 opérations de pêche ont été réalisées par les 30 bateaux actifs lors de la période d'étude, avec 9 500 km de filets calés. Au total, environ 140 tonnes de captures ont été débarquées dans les 6 ports du PMCB.

Si l'ensemble du territoire de la Côte Bleue est fréquenté par les pêcheurs professionnels, la répartition de l'effort de pêche est hétérogène et dépend notamment des habitats présents ainsi que de la proximité des ports d'attache. La présence des réserves marines influe également sur cette répartition. Les deux indicateurs développés dans cette étude montrent par contre que l'effet d'attraction varie selon la réserve marine et selon les espèces ciblées. La perception par les pêcheurs de l'effet des réserves dépend également des espèces ciblées, de même que leur activité sur les zones adjacentes aux réserves, et leur ancienneté dans l'activité. Les perceptions des pêcheurs soulignent l'acceptation sociale du PMCB par ces usagers.

L'ensemble des résultats montre ainsi que l'activité de pêche professionnelle aux petits métiers côtiers présente au sein du PMCB s'inscrit dans la démarche de pêche côtière durable promue par les gestionnaires.

Ce travail de thèse fournit une liste de métriques et d'indicateurs pouvant être utilisés pour le suivi et l'évaluation d'une pêcherie aux petits métiers côtiers au sein d'une AMP. Cette liste doit néanmoins faire l'objet d'un suivi temporel, afin de valider l'efficacité des indicateurs à détecter des changements dans la pêcherie comme dans l'écosystème. L'ensemble des activités de pêche, et notamment l'activité de pêche récréative, doit être pris en compte pour évaluer les pressions et les impacts présents sur le territoire du PMCB.